

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT**N ° II-CF509**

présenté par
Mme Garin et Mme Delpech

ARTICLE 52**ETAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Après l'alinéa 1455, insérer l'alinéa suivant :

« Nombre de femmes bénéficiaires de l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'aide universelle d'urgence dont peuvent bénéficier les victimes de violences conjugales (AUVVC), est déployée sur tout le territoire depuis le 1^{er} décembre 2023. Cependant, à ce jour, aucun objectif ni indicateur ne permet d'évaluer l'efficacité de ce dispositif qui concentre pourtant près d'un tiers des crédits du programme 137. Le présent amendement vise à combler ce manque en créant un indicateur permettant le suivi du nombre de femmes bénéficiaires de l'AUVVC.

Cet amendement déjà adopté en première lecture au PLF 2025, est à nouveau porté par les co-rapporteuses de la Délégation aux droits des femmes sur le PLF 2026.